

19 jan 2012 -01:00

Olivier Chastel : les prochaines échéances budgétaires se préparent

Le Budget 2012 initial sera voté début février en séance plénière du Parlement sur la base d'une croissance économique de 0,8% et pour parvenir à un déficit 2,8% du PIB pour l'année 2012 afin de respecter nos engagements du programme de stabilité.

« Etant donné que nous sommes toujours sous le régime des 12èmes provisoires, il est important que ce budget soit voté », a précisé le Ministre Olivier Chastel. « Nous entamerons dans la foulée un contrôle budgétaire avancé d'un mois, afin d'adapter le budget 2012 aux nouveaux paramètres macro-économiques ». Des concertations avec les entités fédérées auront également lieu.

Ce contrôle budgétaire qui démarre début février, devra tenir compte de trois paramètres. Le premier paramètre concerne les résultats de 2011 . Le déficit de 2011 qui est de 0,4% plus élevé que prévu, devra être analysé afin d'y déceler les incidences récurrentes.

Le deuxième paramètre sera relatif aux nouveaux indicateurs économiques préparés par le Bureau du Plan et présentés le 10 février. Au cours du dernier trimestre 2011, la croissance a fortement ralenti et les hypothèses de croissance des institutions nationales et internationales ont systématiquement été revues à la baisse. « L'hypothèse de 0,8% de croissance devra être revue à la baisse mais il est encore trop tôt pour s'exprimer sur le montant à trouver lors du prochain contrôle », a déclaré le Ministre.

Enfin, un suivi des mesures prises afin d'obtenir le résultat de -2,8% de déficit dans le budget initial sera réalisé par le Comité de monitoring.

Pour le Ministre du Budget, « une préparation dans les détails du contrôle budgétaire et un suivi permanent de l'exécution du budget sont essentiels ».

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>